**COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Pour rappel :** Le **compte administratif** constitue le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des **comptes** de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il permet de comparer les recettes et les dépenses réalisées au regard du budget prévisionnel appelé budget primitif et de vérifier si les objectifs fixés sont ou non respectés et à quel niveau.

**Extraits de l’intervention des élus de Craponne à Venir lors du vote en conseil municipal**

**Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux, chers Collègues.**

Monsieur le Maire, pour mémoire, l’an dernier, vous nous aviez présenté le compte administratif 2016 en le comparant au compte administratif 2015, ce qui permettait certes, d’avoir une perception lignes par lignes de l’évolution des dépenses et des recettes mais qui ne permettait pas d’apprécier, sous cette forme, si les objectifs définis lors du Budget Primitif 2017 étaient ou non atteints. Nous vous avions alors suggéré de comparer les chiffres du Compte Administratif 2016 à ceux du Budget Primitif 2016.

Cette nouvelle présentation répond à nos souhaits et nous donne une perception plus fidèle de l’exécution budgétaire de notre commune et de la sincérité de la prévision budgétaire pour le Budget Primitif.

A l’analyse, nous notons une diminution des écarts entre les dépenses et les recettes de fonctionnement prévues et réalisées. Toutefois, si les recettes de fonctionnement sont réalisées à 105 %, ce qui, compte tenu des aléas est totalement cohérent, nous constatons que les dépenses de fonctionnement prévues au BP n’ont été réalisées qu’à 77 %.

Nous vous alertons encore sur cet excédent excessif déjà signalé par la cour régionale des comptes pour les années de référence 2010-2015 et qui atteint encore cette année 2 746 498 euros soit 33 % du budget de fonctionnement alors que des besoins et des attentes des craponnois, du personnel de la mairie ne sont pas satisfaits et parfois même pour des dépenses ne représentant que des couts très modestes.

D’autre part, nous regrettons que **l**e suivi des activités qui sont assujetties à la TVA (location de salles, spectacles organisés à l’Espace Eole) ne soit toujours pas communiqué, malgré la remarque de la cour des comptes qui stipule que « dans la mesure où elles (ces activités) ne font pas l’objet de budgets annexes, le montant des recettes et des dépenses qui leurs sont affectées devrait être présenté dans un état annexé au compte administratif ». Il est ajouté que « le logiciel financier acquis par la commune permettra à partir de 2017 de réaliser cette tâche ». Nous espérons que l’an prochain, les résultats de ces activités seront communiqués.

De plus, cette année, forts du rapport d’observation de la cour des comptes, nous nous sommes penchés sur les dépenses et les recettes d’investissement. Les dépenses réelles d’investissement inscrites au budget communal sont réalisées à hauteur de 33,63 %. Déjà, durant la période de référence (2010-2015), le rapport d’observation soulignait l’importance des restes à réaliser. Cela est du passé mais ces chiffres, selon la CRC attestaient, pour le moins, de difficultés de programmation qui ont pour conséquence la mobilisation de ressources, au cas d’espèces fiscales, supérieures aux besoins. Pour cette année, l’excédent cumulé de l’exercice 2017 est de de 5 257 720 euros. La Cour Régionale des Comptes ajoute, la distinction des autorisations de programme et des crédits de paiement permettrait à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Question, pourquoi cette observation qui va dans le sens d’une amélioration de la sincérité du budget n’a pas été mise en œuvre ?

Quelles sont les mesures que vous envisagez pour améliorer le taux de réalisation annuel du budget d’investissement (Taux de réalisation pour l’année 2017 : 33,63 % )?

En conclusion, nous pouvons dire que la présentation comptable est juste et cohérente avec les choix que vous avez faits et au regard du Budget Primitif, Monsieur le Maire. Par contre, la rigueur injustifiée, compte tenu des résultats financiers, appliquée depuis plusieurs années dans notre commune, est préjudiciable à la qualité de vie des craponnois et à la qualité de travail du personnel communal.

Aussi, nous nous abstiendrons.